

PROCES VERBAL
SEANCE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 Juin à 20h30

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 06 Juin 2024

Nombre de conseillers : en exercice 11, 10 présents, 11 votants.	
Présents : SOULIES Claude TURROQUES Guy DURAND Quentin ZUBER Fabienne CARTIER-LANGE Carole ESCUDIE Martine VERNHERES Jean-Philippe MENARDI Christophe MAZERAN Jean-Pierre SABY Laëtitia	Absents : JEANJACQUES Hervé (procuration à SOULIES Claude)

Secrétaire de séance : SABY Laëtitia

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 Juin 2024

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 10 Avril 2024.

2/ Délibération : Subventions aux associations

Monsieur le Maire, sur proposition de la Commission Culture Jeunesse présente les demandes de subventions reçues :

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2024 :

Association de Chasse de Réal	200 €
CREAC	200 €
APE Mezens/Roquemaure	300 €
Association Terres Enchantées	200 €
Association Paroles de Femmes	150 €
Association Repas Service A Domicile	100 €
FNACA	50 €

TOTAL des Subventions à accorder 1.200 €

Le conseil municipal décide de reporter l'attribution de subvention aux associations qui n'ont pas fait retour de leur demande.

3/ Délibération : Vote de la subvention 2024 au Comité des Fêtes de Roquemaure

Monsieur DURAND Quentin, partie prenante dans les activités du comité des fêtes, quitte la salle et ne prend pas part au débat et au vote.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité des votants d'accorder la subvention suivante pour l'année 2024 :

Comité des Fêtes de Roquemaure	2 000 €
TOTAL des Subventions à accorder	2 000 €

10/ Questions diverses

Il a été rapporté à la mairie des problèmes concernant le service du repas à la cantine scolaire (nourriture non resservie). Ce dysfonctionnement a été porté à la connaissance de la communauté agglomération compétente en matière de restauration scolaire.

Certaines familles rencontrent des difficultés concernant le transport scolaire vers les lycées.

A ce jour il n'existe pas de ramassage au départ de Roquemaure et des communes environnantes pour rejoindre Rabastens et prendre le bus desservant le Lycée de Gaillac.

En raison du manque de faible effectif de lycéens concernés la FEDERTEEP n'envisage pas de créer cette ligne dans l'immédiat.

Séance levée à 21h30

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'L. M...', written over a horizontal line.